

PROJET D'INSTALLATION D'UN DATACENTER A AULNAY : RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE

Le 28 mai dernier la commissaire enquêtatrice en charge de l'enquête publique sur le projet porté par Datahills d'installation d'un datacenter organisait une réunion publique à Aulnay.

Malheureusement, très peu d'habitants d'Aulnay ou des communes voisines y ont participé. Parmi la vingtaine de participants sont intervenus des représentants du MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) dans sa composante départementale et son antenne aulnaysienne, des représentants d'Aulnay Environnement ainsi que des jeunes militants d'un collectif « Antitech Résistance » mobilisé contre les datacenters.

Franck Canarozzo, adjoint au maire d'Aulnay et moi-même, Jean-Marie Touzin, conseiller municipal communiste d'opposition, ainsi que 2 autres militants communistes et 2 militants insoumis ont pris part à cette réunion.

Une présentation lénifiante du projet aurait pu laisser penser qu'il s'agissait d'un projet visant à « *embellir l'entrée de ville* », offrant des garanties écologiques de premier ordre, respectueux de l'environnement, de la biodiversité, économique en ressource et « *apportant des réponses aux nouveaux besoins du monde* » selon le porteur de projet.

Rapidement, de nombreuses questions exprimant les craintes, limites du projets sont posées :

Les datacenters peuvent consommer autant d'électricité qu'une petite ville. Leur implantation peut accroître les tensions sur les réseaux électriques locaux, au détriment des ménages ou petites entreprises. Leur concentration en SSD ne va-t-elle pas poser des problèmes à terme ?

Les datacenters créent peu d'emplois directs au regard de la surface occupée ce qui limite leur contribution au développement local. N'entrent-ils pas fortement en concurrence avec l'implantation d'activités plus créatrices d'emplois sur notre territoire ? Les retombées locales (emplois, impôts, infrastructures) justifient-elles les impacts négatifs (pression sur les ressources : sol, eau, énergie) et pollutions (pollution de l'air, bruit, exposition à des champs électromagnétiques, déchets, chaleur urbaine) ?

Les datacenters consomment d'énormes quantités d'électricité et d'eau pour faire fonctionner les serveurs et surtout les refroidir. N'y a-t-il pas risque de conflit d'usage avec les autres besoins sur le territoire ?

La MRAE pointe le fait que les datacenters récupèrent très peu de la chaleur fatale qu'ils produisent. Cet argument est-il entendable pour les responsables locaux quand on leur vend un projet ?*

Les datacenters sont souvent au service de grandes entreprises (cloud, streaming, e-commerce...). Quel est le bénéfice collectif de ce projet au regard des ressources locales mobilisées pour un service qui ne profite pas directement à la population ? La multiplication des usages numériques est en jeu : faut-il continuer à étendre les capacités numériques sans limite ?

Ces questions ont reçu des réponses qui se voulaient rassurantes, restant dans le domaine technique et dans la veine très libérale des intervenants : « nous sommes des acteurs économiques, nous faisons au mieux pour répondre aux « besoins toujours plus importants de gestion de données »

numériques». » Les intervenants ont défendu un dossier technique étoffé qui comporte sa cohérence technique... et «*permettrait de réindustrialiser ce site*».

Dans ce contexte en ma qualité de conseiller municipal j'ai interpellé l'assistance et le porteur de projet en affirmant que si le dossier avait sa cohérence, **le problème majeur du point de vue de l'intérêt général, résidait dans ce qu'il n'y avait pas dans le dossier !**

En effet, au moment où les dangers de la multiplication de l'usage des écrans sont avérés scientifiquement pour la santé des utilisateurs, notamment pour les plus jeunes, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger, d'évaluer l'utilité sociale de ce type d'installation qui vient accompagner, encourager un développement technologique dont certains de ses usages s'avèrent délétères . Faire l'économie de l'examen de cet enjeu social et sociétal dans une telle enquête publique est « ***irresponsable et tronque le débat*** ». D'autant que dans le dossier d'enquête, au détour d'une réponse à une question de la MRAE*, le porteur de projet répond littéralement : « *De plus, les datacenters facilitent directement la mise en œuvre de pratiques numériques innovantes à fort potentiel de réduction des émissions de carbone, telles que le télétravail massif, réduisant les déplacements pendulaires et donc les émissions de CO2 liées au transport quotidien. Ils rendent également possible la télémédecine et l'enseignement à distance, limitant ainsi les déplacements fréquents et les besoins en infrastructures physiques lourdes et énergivores.* »

Non seulement, les divers éléments d'un modèle de société désocialisant, déshumanisé, fondé sur des systèmes d'éducation et de santé fonctionnant en mode dégradé sont avoués, mais ils sont loués comme étant facteurs de limitation des émissions de carbone. **Non ! ce modèle de société n'est pas acquis. Ce n'est pas à de simples porteurs de projets d'en décider! Ce modèle n'est pas celui qui décline l'intérêt général.** Il ne saurait être question que nos services publics soient ainsi déshumanisés et réduits à la portion congrue ! Une enquête publique doit permettre d'aborder cette question préalablement à l'étude technique d'un tel projet !

A propos de la présentation technique du projet, j'ai également pointé un biais majeur figurant dans le dossier faisant dire au porteur de projet que cette installation aurait un bilan carbone quasi nul. Les documents de l'enquête publique mettent en exergue les dispositions prises pour protéger l'environnement lors de l'installation puis de l'exploitation de cette installation nécessitant une puissance de 240 MW. Ce qui induit l'idée que nous sommes en présence d'une installation vertueuse pour limiter l'évolution climatique délétère que nous connaissons.

Il nous faut résituer le contexte de ce projet du point de vue environnemental pour mesurer ce que sa mise en œuvre génère. L'ADEME*** a publié en janvier 2025 une réévaluation de son étude concernant l'impact du numérique sur les émissions de gaz à effet de serre. Cette mise à jour révèle que le numérique représente actuellement 4,4% de l'empreinte carbone nationale (soit 29,5 Mt eqCO2 de gaz à effet de serre émis en 2022 ce qui représente un peu moins que les émissions totales du secteur du « poids lourds »). Le détail de la constitution de ce chiffre est instructif : **50 % de l'impact carbone du numérique sont liés à la fabrication et au fonctionnement des terminaux (téléviseurs, ordinateurs, smartphones...), 46% aux centres de données (contre 16% estimé en 2022), 4% aux réseaux.**

Datahills indique qu'il ne porte pas la responsabilité des équipements informatiques qui seront installés dans ce complexe. Interpellé par la MRAE* à ce sujet, il répond que « *La quantification des émissions liées à ces équipements est donc aujourd'hui complexe et, serait dans tous les cas, trop approximative.* » C'est précisément cette quantification relative que l'ADEME*** a évalué dans la mise

à jour de son étude ! C'est ce que l'on peut appeler « une pirouette » pour minimiser l'impact en termes d'émission de GES du fonctionnement du projet porté par Datahills.

En définitive le fonctionnement d'une telle installation ne peut être considéré comme neutre du point de vue de son impact sur l'environnement. Il apparaît clairement qu'il existe un biais méthodologique dans la juxtaposition d'enquêtes publiques limitées projet par projet. Une enquête publique sur l'ensemble des projets ne serait-ce que sur un territoire (ici Dugny, Aulnay-sous-Bois et Tremblay-en-France) se révélerait fort utile !

La multiplication des datacenters en Seine-Saint-Denis (déjà une trentaine réalisés ou en projet) nécessite de mener une étude consolidée de l'impact carbone et autres nuisances environnementales que génèrent ces installations depuis leur conception jusqu'à leur exploitation en passant par leur réalisation incluant bien évidemment l'ensemble des équipements informatiques que ces complexes abritent.

POUR QUE CE SOIT L'INTERET GENERAL QUI PREVALE, IL EST NECESSAIRE QUE LES CITOYENS S'EN MELENT !

Jean-Marie Touzin

Conseiller municipal communiste d'Aulnay-sous-Bois

*MRAE : Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

**Mes interventions ont été préparées sur la base de préoccupations d'aulnaysiens et avec l'appui et l'expertise du MNLE dont je suis membre.

***ADEME : Agence de la transition écologique